

DEMANDE D'INTERVENTION SUR SITE

Ordre de Réparation-Intervention

A retourner signée par fax, mail ou courrier à votre agence habituelle

Prénom, Nom :

Société :

Adresse :

Tél. / Fax :

Demande une intervention sur site (domicile) à l'adresse indiquée ci-dessus.

Descriptif du problème rencontré :

.....
.....
.....

Conditions d'exécution

1. Le client s'engage à prendre sous sa responsabilité les sauvegardes de données informatiques. Si le client ne peut effectuer les sauvegardes, notre société décline toute responsabilité de la perte éventuelle de celles-ci.
2. Une fois les travaux terminés, le client réglera directement au technicien le montant de la prestation sur présentation d'une facture manuscrite. Les sociétés ayant un compte chez nous, assuré par notre assureur crédit (Assurcrédit) pourront s'il le désire régler à réception de la facture informatique expédiée par courrier.

INTERVENTION S.A.V SUR SITE Ordre de Réparation-Intervention	Prise en Charge	Déplacement Aller-Retour	Heure de Main d'œuvre	Pièces Détachées
Intervention sur site hors pièces détachées (Prix TTC)	Gratuite	1 € / Km	79 €	Selon Tarif

4. Le quart d'heure supplémentaire sera facturé 20 €, le déplacement aller-retour est facturé à 1 € HT du kilométrage parcouru dans les deux sens aller-retour en dehors du centre ville de votre agence habituelle. La prise en charge couvre l'éventuel diagnostic téléphonique fait par notre agence ainsi que les frais de logistique.
5. Il vous sera facturé les pièces détachées et la main d'œuvre concernant la remise en état de votre matériel.
6. En cas de refus du devis de réparation du matériel en panne sur votre site, une somme de 79 € TTC couvrant les frais de devis plus les frais de déplacement vous sera alors facturé.
7. Toute intervention sur site doit être réglée directement au technicien chargé de l'intervention. Les sociétés ayant un compte chez nous, assuré par notre assureur crédit (Assurcrédit) pourront alors régler à réception de la facture informatique expédiée par courrier.

Demande à nous retourner signée, avant toute intervention avec la mention bon pour accord.

Le particulier ou société dénommée ci-dessus s'engage à régler au comptant au technicien intervenant, le montant global de l'intervention. Les sociétés ayant un compte chez nous, assuré par notre assureur crédit (Assurcrédit) pourront alors régler à réception de la facture finale.